

## SMC S6 : Module Chimie Organique Industrielle

### Avis aux étudiants SMC S6 inscrits au module Chimie Organique Industrielle

#### REGLEMENT

- Toute absence à une séance de travaux pratiques devra être justifiée dans les 48 heures qui suivent et puis rattrapée au jour et à l'heure fixée en accord avec les responsables des travaux pratiques ;
- Les étudiants qui s'absentent à une (01) séance de T.P ne seront pas autorisés à passer l'examen écrit ;
- Dans un souci de sécurité, le port d'une blouse en coton est obligatoire au laboratoire, les blouses en fibres synthétiques sont interdites ;
- Tout étudiant trouvé démuné d'une blouse ne sera pas accepté en salle de travaux pratiques.

**N.B :** Les listes des groupes de TP et les emplois du temps seront affichés au département de chimie à partir du lundi 13 mars 2023.

**Coordonnateur du Module COI :**  
**Prof. M. BERRADA**

**A.U : 2022-2023**